

**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
AU SUIVI DEMANDÉ PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DANS SON RAPPORT INTITULÉ
SUIVI 2016 DES ÉVALUATIONS DES PROGRAMMES DU
PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZ MÉTRO,
DATÉ DU 10 JUIN 2016**

**Suivi des économies d'énergie –
Programmes PE208, PE218 et PE219**

Mise en contexte

Dans son rapport de *Suivi 2016 des évaluations des programmes du Plan Global en Efficacité Énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro* du 10 juin 2016¹, la Régie précisait :

« [42] Pour les motifs exposés précédemment, la Régie ne peut pas se déclarer satisfaite des résultats de la méthode d'évaluation de l'impact énergétique (projet de mesurage).

[43] La Régie invite Gaz Métro à proposer une nouvelle approche pour le suivi des économies générées par les mesures implantées aux trois programmes, par voie administrative, avant le dépôt du dossier tarifaire 2018. »

« ... »

« [45] La nouvelle méthode pourrait consister à une approche hybride incluant l'analyse de facturation, la prise en compte des mesures issues des compteurs dédiés installés par certains clients ainsi que l'ajustement des économies escomptées par les ingénieurs lors des études de faisabilité à partir de la validation des changements dans leurs hypothèses (nombre d'heures de fonctionnement, degrés jour de chauffage, régime de charge des équipements, entre autres) et ce, suite à des visites d'inspection (pendant l'étape de validation de la demande d'aide financière ou des visites post-implantation)². »

¹ http://www.regie-energie.gc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/Regie_Rapp_SuiviPGEE_GM_10juin2016.pdf

² Suivi administratif des résultats d'évaluation du PGEÉ 2016 : Réponse aux engagements pour les programmes PE208, PE218 et PE219. Annexe, p. 37.

Suivi de Gaz Métro

1. Consultation auprès d'ingénieurs ayant participé aux programmes d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique de Gaz Métro

Pour répondre à la demande de la Régie, Gaz Métro a d'abord mandaté la firme de sondage *Extract Recherche Marketing* pour consulter des ingénieurs qui ont participé à ses programmes d'encouragement à l'implantation au cours des trois dernières années afin de recueillir leurs commentaires sur l'applicabilité d'un plan de suivi des économies d'énergie pour mesurer et vérifier les économies des projets réalisés.

Pour la majorité des ingénieurs consultés (9/13), le mesurage des économies est vu comme un frein à la participation aux programmes de Gaz Métro à cause des coûts additionnels que l'exercice représente (9/13) et à cause de sa complexité (6/13).

Cependant, la majorité des ingénieurs qui y voient un frein croient que ce sont surtout les petites entreprises et petits projets (6/9) qui seraient affectés si Gaz Métro demandait à tous les participants de mesurer et vérifier leurs économies³.

« À 10 -15 000 \$ de projet ça ne vaut pas la peine de participer...⁴ »

« En bas d'un projet de 1M\$, ça ne serait pas justifiable et trop lourd.⁵ »

« Pour la grande clientèle industrielle, c'est peut-être faisable.⁶ »

« Oui, de gros projet industriel. Il n'y aurait pas toujours la faisabilité d'installer des systèmes de mesurage car les clients ne sont pas ouverts toujours à faire une interruption de leur machine. ⁷»

³ Extract, Consultation auprès des ingénieurs concernant les programmes d'aide financière PE208, PE218 et PE219, rapport de recherche présenté à Gaz Métro, 26 janvier 2017, p. 31-32.

⁴ Extract, Consultation auprès des ingénieurs concernant les programmes d'aide financière PE208, PE218 et PE219, rapport de recherche présenté à Gaz Métro, 26 janvier 2017, p. 32.

⁵ Extract, Consultation auprès des ingénieurs concernant les programmes d'aide financière PE208, PE218 et PE219, rapport de recherche présenté à Gaz Métro, 26 janvier 2017, p. 32.

⁶ Extract, Consultation auprès des ingénieurs concernant les programmes d'aide financière PE208, PE218 et PE219, rapport de recherche présenté à Gaz Métro, 26 janvier 2017, p. 32.

⁷ Extract, Consultation auprès des ingénieurs concernant les programmes d'aide financière PE208, PE218 et PE219, rapport de recherche présenté à Gaz Métro, 26 janvier 2017, p. 32.

Le rapport d'*Extract* est présenté en annexe 2 de la pièce Surcoût – PE208, PE218 et PE219.

2. Balisage des meilleures pratiques de l'industrie

Gaz Métro a ensuite mandaté la firme de consultant *Éconoler*, qui dispose d'une grande expertise en mesurage et vérification de la performance de projets d'efficacité énergétique⁸, pour réaliser un balisage des programmes en efficacité énergétique offerts ailleurs au Canada, et comparables aux programmes de Gaz Métro, afin de recenser plus particulièrement différentes données sur les étapes d'implantation et de suivi des programmes, ainsi que sur les méthodes d'estimation et d'évaluation des économies d'énergie pour identifier les meilleures pratiques de l'industrie. Le mandat confié au consultant comprenait également une évaluation de la méthode de suivi des économies de Gaz Métro en vue de définir la meilleure approche à proposer.

Parallèlement, Gaz Métro a donc travaillé au développement d'une nouvelle approche pour le suivi des économies de ses programmes d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique qui tient compte du résultat des entrevues des ingénieurs réalisées par *Extract* et des résultats du balisage des meilleures pratiques réalisé par *Éconoler*.

À partir des résultats du balisage de sept programmes canadiens semblables aux programmes d'encouragement à l'implantation de Gaz Métro, *Éconoler* a identifié les neuf meilleures pratiques de l'industrie pour ce type de programmes. Après évaluation des pratiques actuelles de Gaz Métro, le consultant constate qu'elles sont similaires à celles employées par la majorité des Utilités canadiennes recensées⁹, mais que certaines d'entre elles peuvent être améliorées¹⁰. Le rapport d'*Éconoler* est présenté en annexe.

⁸ Lien vers le site Internet d'*Éconoler* : <http://econoler.com/expertises/mise-en-oeuvre-de-projets>

⁹ *Éconoler*, Balisage des méthodes de suivi des économies de programmes d'encouragement à l'implantation, Rapport final, 7 février 2017, p. 16.

¹⁰ *Éconoler*, Balisage des méthodes de suivi des économies de programmes d'encouragement à l'implantation, Rapport final, 7 février 2017, p. 11.

3. NOUVELLE APPROCHE PROPOSÉE PAR GAZ MÉTRO POUR LE SUIVI DES ÉCONOMIES DE SES PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION DE MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Gaz Métro propose une nouvelle approche pour faire le suivi des économies des projets de ses programmes d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique, soit les programmes PE208, PE218 et PE219. Cette nouvelle approche combine deux méthodes distinctes, soient une méthode pour les projets de grande taille et une autre pour les projets de petite taille.

Pour tous les projets de grande taille, soient ceux présentant des économies de gaz naturel de 500 000 m³ et plus, Gaz Métro exigera que les participants soumettent un Plan de suivi des économies d'énergie. Pour les projets de petite taille (économies de moins de 500 000 m³), Gaz Métro réalisera elle-même un suivi visant à valider les économies de gaz naturel. Ce dernier suivi sera effectué pour 20 % des projets réalisés, sélectionnés de manière aléatoire.

Le tableau qui suit présente la nouvelle approche proposée.

Tableau 1

Tableau comparatif entre la méthodologie actuelle et la nouvelle méthodologie proposée

MÉTHODOLOGIE ACTUELLE	NOUVELLE MÉTHODOLOGIE	
Tous les projets :	Projets de < 500 000 m ³ :	Projets de ≥ 500 000 m ³ :
<ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité et calculs d'ingénierie fournis par le participant ; • Révision technique du projet avant implantation (admissibilité, calculs d'ingénierie, coûts, etc.) par Gaz Métro ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem • Idem 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem • Idem

Examen administratif 2017 des rapports d'évaluation des programmes d'efficacité
énergétique de Gaz Métro

<ul style="list-style-type: none"> • Révision technique du projet après implantation (admissibilité, calculs d'ingénierie, coûts, etc.) par Gaz Métro ; • Paiement d'aide financière pour l'implantation des mesures d'efficacité énergétique (selon critères d'admissibilité applicables) ; • Processus de visite et d'inspection sur site (pour valider que les mesures sont bien implantées). 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem • Idem • Idem 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem • Idem • Idem
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des économies d'énergie par Gaz Métro sur un échantillon de 20 % des projets visant des économies annuelles < 500 000 m³; • Documentation des résultats du suivi des économies d'énergie par Gaz Métro. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de suivi des économies d'énergie exigé pour tous les projets visant des économies annuelles ≥ 500 000 m³; • Révision technique du plan de suivi des économies par Gaz Métro; • Rapport de suivi des économies soumis à Gaz Métro par le participant; • Révision technique du rapport de suivi des économies par Gaz Métro; • Paiement d'aide financière pour le suivi des économies (selon critères d'admissibilité applicables); • Documentation des résultats de la révision technique du rapport de suivi des économies par Gaz Métro.

Les sections 3.1 et 3.2 présentent les détails de la nouvelle méthodologie pour les projets dont les économies sont égales ou supérieures à 500 000 m³ et pour les projets dont les économies sont inférieures à 500 000 m³.

3.1. Plan de suivi des économies d'énergie par les participants pour les projets de 500 000 m³ et plus

Dans le but de valider les économies d'énergie atteintes par leur projet, tous les participants aux programmes d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique dont le projet atteint ou dépasse 500 000 m³ d'économie devront élaborer un Plan de suivi des économies d'énergie pour leur projet et devront le soumettre à Gaz Métro pour approbation avant sa mise en œuvre.

Ce plan devra contenir toutes les informations sur le Projet de suivi des économies des mesures implantées, notamment la description de la méthode de mesurage et vérification (M & V) proposée pour valider les économies du projet, une fois les mesures implantées.

À la fin de leur Projet de suivi des économies, les participants devront soumettre à Gaz Métro un Rapport de suivi des économies de leur projet. Le rapport devra préciser, s'il y a eu, les écarts par rapport aux économies initialement calculées et il devra être approuvé par Gaz Métro.

3.1.1. Méthode de M & V

Le suivi des économies proposé pourra être réalisé selon différentes méthodes de M & V. Elle pourra s'inspirer des lignes directrices et des méthodes proposées dans le Protocole international de mesurage et de vérification du rendement (PIMVR) sans que celles-ci soient obligatoires, notamment à l'aide du mesurage ou par la vérification de paramètres clés, des données de consommation de compteurs de gaz naturel ou d'une simulation calibrée avec les données de facturation, et ce, pour la période de référence (pré implantation) et de suivi (post implantation). Lorsqu'applicables, les données obtenues dans le cadre de suivis de mesurage des projets en mode ESE (entreprises de services

écoénergétiques)¹¹ ou de participations aux programmes d'autres distributeurs ou d'organismes gouvernementaux pourront être utilisées .

En fonction de la nature des projets, la méthode proposée pourra donc inclure, comme le suggère la Régie¹² :

- L'utilisation de données des compteurs (données de facturation, données issues des compteurs dédiés installés par certains clients ou de point de contrôle permettant de constater des économies, ajout d'équipement de mesurage, etc.);
- Un ajustement des économies révisées par les conseillers DATECH à partir de la validation des paramètres clés des hypothèses des ingénieurs (nombre d'heures de fonctionnement, degrés jour de chauffage, régime de charge des équipements, entre autres) et ce, suite à des visites d'inspection (pendant l'étape de validation de la demande d'aide financière ou des visites post-implantation).
- Une autre méthode adaptée au projet et aux mesures installées.

3.1.2. Aide financière pour le suivi des économies d'énergie

Afin de couvrir les frais professionnels ainsi que les équipements de mesurage nécessaires à la réalisation du projet de suivi économie, Gaz Métro offrira une aide financière additionnelle à l'aide financière déjà offerte dans le cadre des programmes d'encouragement à l'implantation. Le montant de cette aide financière additionnelle sera limité à 80 % des dépenses liées à la réalisation du suivi et ne pourra dépasser 15 000 \$. L'admissibilité des dépenses et le montant de l'aide financière additionnelle pour le suivi des économies devront être approuvés par Gaz Métro. L'aide financière additionnelle sera versée au participant lorsque le rapport de suivi des économies aura été approuvé par Gaz Métro.

Enfin, les résultats du suivi des économies n'auront aucun impact rétroactif sur l'aide financière octroyée au participant en vertu des programmes d'encouragement à

¹¹ Les entreprises de services écoénergétiques offrent des solutions fondées sur la performance. Elles prennent la responsabilité pour le financement d'un projet d'efficacité énergétique, en se rémunérant à même les économies du projet.

¹² http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/Regie_Rapp_SuiviPGEE_GM_10juin2016.pdf, P. 14.

l'implantation, que les résultats soient supérieurs ou inférieurs aux économies anticipées à l'étape de la révision technique du projet après implantation. Les résultats des rapports de suivi des économies des participants seront utilisés pour ajuster les économies des programmes d'encouragement à l'implantation au moment de leur évaluation périodique dans un processus d'amélioration continue.

3.2. Suivi des économies d'énergie par Gaz Métro pour les projets de moins de 500 000 m³:

Dans le but de valider les économies d'énergie atteintes par les projets d'Encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique de moins de 500 000 m³, Gaz Métro réalisera un suivi des économies de 20 % des projets réalisés par les participants. Les projets évalués seront sélectionnés de manière aléatoire.

La méthode de vérification utilisée pour valider les économies d'énergie atteintes par les projets pourra inclure :

- Un ajustement des économies révisées par les conseillers DATECH à partir de la validation des paramètres clés des hypothèses des ingénieurs (nombre d'heures de fonctionnement, degrés jour de chauffage, régime de charge des équipements, entre autres) et ce, suite à des visites d'inspection (pendant l'étape de validation de la demande d'aide financière ou des visites post-implantation);
- L'utilisation de données des compteurs (données de facturation, données issues des compteurs dédiés installés par certains clients ou de point de contrôle permettant de constater des économies);
- Une autre méthode adaptée au projet et aux mesures installées.

Les résultats de suivi des économies n'auront pas d'impact rétroactif sur l'aide financière octroyée au participant en vertu des programmes d'encouragement à l'implantation que les résultats soient supérieurs ou inférieurs aux économies anticipées à l'étape de la révision technique du projet après implantation. Les résultats du suivi des économies seront utilisés

pour ajuster les économies d'énergie des programmes d'encouragement à l'implantation au moment de leur évaluation périodique dans un processus d'amélioration continue.

4. ESTIMATION DU NOMBRE DE PROJETS QUI FERONT L'OBJET D'UN SUIVI DES ÉCONOMIES ANNUELLEMENT

À partir des données de participation historiques, Gaz Métro a estimé qu'en appliquant la nouvelle méthodologie proposée, près de 30 % des projets soumis par les participants aux programmes PE208, PE218 et PE219, représentant environ 65 % des économies totales de ces trois programmes, pourraient faire l'objet d'un suivi des économies sur une base annuelle.

Le tableau qui suit présente cette estimation par programme.

Tableau 2

Évaluation du nombre de projets et des économies qui feront l'objet d'un suivi

	Projets qui feront l'objet d'un suivi	Économies qui feront l'objet d'un suivi
PE208	20%	20%
PE218	54%	72%
PE219	50%	58%
Total	29%	64%

Évidemment, le nombre de projets et les économies présentées dans le tableau seront atteints de façon progressive au cours des trois prochaines années. Par exemple, lors de la première année d'implantation, seules les nouvelles demandes reçues aux programmes d'encouragement à l'implantation, dont les projets atteignent ou dépassent 500 000 m³, seront dans l'obligation de soumettre un plan de suivi des économies. Les résultats des suivis de ces projets ne seront donc pas disponibles avant la fin de l'année 2018-2019. Il faudra donc attendre la fin de l'année 2019-2020 pour atteindre le nombre de projets et les économies présentés.

**Examen administratif 2017 des rapports d'évaluation des programmes d'efficacité
énergétique de Gaz Métro**

Le tableau qui suit présente une estimation du nombre de projets dont le suivi des économies sera complété à la fin de l'année 2017-2018 (année d'implantation de la nouvelle méthodologie), de l'année 2018-2019 et de l'année 2019-2020.

Tableau 3

Estimation du nombre de suivis complétés par programme et par année

	2017-2018		2018-2019		2019-2020		Suivis complétés après 3 ans
	Participants prévus *	Suivis complétés	Participants prévus *	Suivis complétés	Participants prévus *	Suivis complétés	
PE208							
Participants prévus (économies brutes de 500 000 m ³ et +)	0	0	0	0	0	0	0
Participants prévus (économies brutes de 499 999 m ³ et -)	90	18	95	19	100	20	57
Nbr total de participants prévus	90	18	95	19	100	20	57
PE218							
Participants prévus (économies brutes de 500 000 m ³ et +)	10	0	10	2	10	10	12
Participants prévus (économies brutes de 499 999 m ³ et -)	12	2	13	3	14	3	8
Nbr total de participants prévus	22	2	23	5	24	13	20
PE219							
Participants prévus (économies brutes de 500 000 m ³ et +)	3	0	4	0	4	4	4
Participants prévus (économies brutes de 499 999 m ³ et -)	7	1	7	1	8	2	4
Nbr total de participants prévus	10	1	11	1	12	6	8
Total pour les 3 programmes (PE208, PE218 et PE219)	122	21	129	25	136	39	85

* À partir de données de participation historiques

À la fin de l'année 2017-2018, Gaz Métro prévoit que les économies d'environ 21 projets de moins de 500 000 m³ auront fait l'objet d'un suivi, mais qu'aucun des suivis des projets de plus grande taille n'aura été complété. À la fin de l'année suivante, 2018-2019, un total d'environ 44 projets de petite taille et deux projets de grande taille auront fait l'objet d'un suivi pour un total de 46 projets. Enfin, après trois ans d'implantation, Gaz Métro prévoit que les économies de 16 projets de grande taille et 69 projets de moins de 500 000 m³ auront fait l'objet d'un suivi pour un total de 85 projets.

5. UNE NOUVELLE APPROCHE QUI RESPECTE LES MEILLEURES PRATIQUES DE L'INDUSTRIE

Tel que mentionné précédemment à la section intitulée *Balisage des meilleures pratiques de l'industrie* le mandat confié à *Éconoler* incluait une évaluation de la méthode de suivi des économies de Gaz Métro en vue de définir la meilleure approche à proposer. Ce mandat incluait

également l'évaluation de la nouvelle méthodologie proposée par Gaz Métro en fonction des meilleures pratiques identifiées dans le balisage.

Dans son rapport, *Éconoler* conclut que la nouvelle approche de suivi des économies proposée par Gaz Métro respecte l'ensemble des bonnes pratiques de l'industrie et va même au-delà de ce que plusieurs distributeurs font pour quantifier les économies d'énergie de leur programme¹³.

6. ESTIMATION DES COÛTS DE LA NOUVELLE APPROCHE PROPOSÉE PAR GAZ MÉTRO

Gaz Métro estime que la mise en place de la nouvelle approche proposée aura un impact à la hausse sur les coûts de gestion de ces trois programmes d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique, notamment causé par l'introduction des activités suivantes :

- Évaluation et approbation des plans et des rapports de suivi des économies d'énergie des participants pour les projets de 500 000 m³ et plus;
- Traitement des aides financières additionnelles versées aux participants qui doivent soumettre un plan et un rapport de suivi de leurs économies ;
- Réalisation du suivi des économies de 20 % des projets de moins de 500 000 m³

Gaz Métro prévoit qu'en 2019-2020, lorsque toutes les étapes de la nouvelle approche seront en application, les coûts supplémentaires totaux pour les trois programmes atteindront près de 227 000 \$ par année. Les coûts de gestion supplémentaires approcheront 60 000 \$ par année et les aides financières additionnelles totaliseront environ 168 000 \$.

Le tableau qui suit présente la répartition des coûts supplémentaires pour les trois programmes pour l'année 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

¹³ *Éconoler*, Balisage des méthodes de suivi des économies de programmes d'encouragement à l'implantation, Rapport final, 7 février 2017, p. 16.

Tableau 4

Estimation des coûts attribuables aux suivis des économies par programme et par année

	Coûts supplémentaires pour le suivi des économies			Coûts supplémentaires totaux
	PE208	PE218	PE219	
2017-2018				
Coûts de gestion (Suivi & évaluation)	25 920 \$	5 796 \$	2 016 \$	33 732 \$
Aide financière pour les plans de suivi des projets de 500 000 m ³ et plus	0 \$	0 \$	0 \$	
Coûts supplémentaires totaux par programme	25 920 \$	5 796 \$	2 016 \$	
2018-2019				
Coûts de gestion (Suivi & évaluation)	27 360 \$	14 184 \$	5 796 \$	73 500 \$
Aide financière pour les plans de suivi des projets de 500 000 m ³ et plus	0 \$	24 000 \$	2 160 \$	
Coûts supplémentaires totaux par programme	27 360 \$	38 184 \$	7 956 \$	
2019-2020				
Coûts de gestion (Suivi & évaluation)	28 800 \$	20 232 \$	9 864 \$	226 896 \$
Aide financière pour les plans de suivi des projets de 500 000 m ³ et plus	0 \$	120 000 \$	48 000 \$	
Coûts supplémentaires totaux par programme	28 800 \$	140 232 \$	57 864 \$	

Pour l'année 2017-2018, Gaz Métro ne prévoit pas verser d'aide financière pour le suivi des économies des projets dont les économies sont égales ou supérieures à 500 000 m³, puisque l'obligation de présenter un plan de suivi des économies ne visera que les nouveaux projets, que l'implantation des mesures de ces projets est généralement assez longue et que l'aide financière ne sera versée qu'après l'acceptation du rapport de suivi des économies des projets.

D'autre part, toujours pour l'année 2017-2018, Gaz Métro prévoit que ses coûts supplémentaires de gestion se limiteront probablement à l'évaluation et à l'approbation des plans de suivis des projets dont les économies sont égales ou supérieures à 500 000 m³ alors que les rapports de suivi seront plutôt évalués et approuvés en 2018-2019. Gaz Métro prévoit également que les coûts de gestion pour l'étude et la vérification des économies des projets de moins de 500 000 m³ seront répartis sur les trois années (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020), une partie au début du projet (analyse du projet, identification des paramètres clés, etc.) et une partie après l'implantation des mesures (visite d'inspection, collecte de données et analyse).

7. UTILISATION DES DONNÉES ISSUES DE LA VALIDATION DES ÉCONOMIES DES PROJETS

Tel que précisé précédemment, à la section *Nouvelle approche proposée par Gaz Métro pour le suivi des économies de ses programmes d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique*, les résultats de suivi des économies seront utilisés pour ajuster les économies d'énergie des programmes d'encouragement à l'implantation au moment de leur évaluation périodique.

Gaz Métro estime qu'il lui faudra un minimum de projets de petite taille et un minimum de projets de grande taille, dont les économies auront été révisées, pour être en mesure d'extrapoler les ajustements obtenus à l'ensemble des projets des participants à ses programmes d'encouragement à l'implantation et définir par exemple, un facteur d'ajustement des économies :

- Considérant que les économies des projets de grande taille représentent une très grande proportion des économies des programmes PE218 et PE219;
- Considérant qu'après deux ans d'implantation de la nouvelle méthodologie, les économies d'énergie de seulement deux projets dont les économies sont égales ou supérieures à 500 000 m³, auront été validées;
- Considérant qu'à la fin de l'année 2019-2020 un nombre significatif de suivis des économies des projets de grande taille auront été validés en plus d'un nombre important de dossiers dont les économies sont de moins de 500 000 m³ :

Afin de bénéficier des résultats de suivi des économies permettant d'ajuster les économies d'énergie des programmes d'encouragement à l'implantation PE208, PE218 et PE219 dans le contexte de la nouvelle approche, Gaz Métro propose de reporter de deux ans, soit en 2020-2021, l'évaluation des trois programmes actuellement prévue en 2018-2019 dans le *Calendrier d'évaluation des programmes pour la période 2017-2019*¹⁴ fixé par la Régie. À cet effet, Gaz Métro présentera cette proposition dans la Cause tarifaire 2018.

¹⁴ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/372/DocPri/R-3970-2016-A-0051-Dec-Dec-2016_10_14.pdf, p. 65.

Les résultats du suivi des économies des projets seront remis à la firme qui aura été mandatée pour évaluer les programmes PE208, PE218 et PE219. Celle-ci devra vérifier le processus de suivi des économies mis en place par Gaz Métro ainsi que les résultats obtenus. Elle devra également calculer un facteur de correction des économies pour les trois programmes.

8. CONCLUSION

Gaz Métro propose donc de mettre en place une méthode de validation des économies générées par les programmes d'encouragement à l'implantation qui respecte les orientations de la Régie et qui tient compte des enjeux associés au frein que pourrait représenter une démarche trop lourde sur les projets de plus petite taille, permettant simultanément de réduire les coûts de gestion et de validation des économies.

De plus, la démarche proposée par Gaz Métro respecte l'ensemble des bonnes pratiques de l'industrie et va même au-delà de ce que plusieurs distributeurs font pour quantifier les économies d'énergie de leur programme.

Par conséquent, Gaz Métro demande à la Régie de se déclarer satisfaite de la méthodologie proposée et de prendre acte que les budgets associés à cette démarche ont été intégrés aux budgets présentés dans la Cause tarifaire 2018.

BALISAGE DES MÉTHODES DE SUIVI DES ÉCONOMIES DE PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION

GAZ MÉTRO

Rapport final

7 février 2017



ECONOLER

1 MISE EN CONTEXTE

Gaz Métro doit soumettre à la Régie de l'énergie une proposition visant une nouvelle approche pour le suivi des économies générées par les programmes d'encouragement à l'implantation, soit les programmes PE208, PE218 et PE219. Dans ce contexte, Gaz Métro a mandaté Econoler pour l'aider dans ses travaux visant à évaluer la meilleure approche à proposer. Dans le cadre de son mandat, Econoler a en premier lieu procédé à un balilage canadien des programmes en efficacité énergétique comparables à ces trois programmes de Gaz Métro, afin de recenser les informations visant les étapes d'implantation et de suivi des programmes, ainsi que sur les méthodes d'estimation et d'évaluation des économies d'énergie.

Ayant déjà entamé sa réflexion sur le sujet, Gaz Métro a présenté à Econoler une nouvelle méthode pour le suivi des économies d'énergie générées par ses programmes d'encouragement à l'implantation. En second lieu, Econoler a donc évalué cette nouvelle méthode par rapport aux résultats du balilage de programmes, constituant les pratiques courantes de l'industrie, et avec son expérience en évaluation de programmes en efficacité énergétique. Econoler réalise des mandats d'évaluation de programme d'efficacité énergétique depuis plus d'une dizaine d'années pour le compte de nombreuses organisations nationales et internationales, et est reconnue comme un leader dans ce champ d'expertise.

2 BALISAGE

2.1 Tableau sommaire des résultats

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des différents programmes recensés par le balisage des programmes, ainsi que les méthodes de vérification et de suivi des économies.

Tableau 1 : Sommaire des caractéristiques des programmes en matière de critères et de procédures, et de suivi et vérification des économies

Juridiction	Nouveau-Brunswick	Manitoba	Québec			Nouvelle-Écosse	Ontario
Organisation	NB Power	Manitoba Hydro	Hydro-Québec (HQ)		BEIE	Efficiency Nova Scotia (ENS)	IESO ¹
Programme	Commercial Buildings Retrofit	Custom Measures	Bâtiments	Systèmes Industriels	Éco-Performance	Custom Retrofit	Retrofit
Critères et procédures des programmes							
Types de projets admissibles	Projets de type sur mesure.	Projets de type sur mesure.	Projets de types (1) prescriptif ou (2) sur mesure.	Projets de types (1) prescriptif, (2) modernisation (3) ou nouvelle usine.	Projets d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de GES ou de conversion vers des sources d'énergie à plus faibles émissions de GES.	Projets de type sur mesure.	Trois types de projets possibles: (1) prescriptif, (2) sur mesure ou (3) une combinaison des deux types.

¹ Au moment de rédiger ce document, les premières évaluations externes des distributeurs de gaz naturel en Ontario, Enbridge et Union Gas, sont en cours. L'information disponible sur le suivi et la vérification des économies de leurs programmes était trop limitée pour pouvoir les inclure dans le balisage.

Juridiction	Nouveau-Brunswick	Manitoba	Québec			Nouvelle-Écosse	Ontario
Organisation	NB Power	Manitoba Hydro	Hydro-Québec (HQ)		BEIE	Efficiency Nova Scotia (ENS)	IESO ¹
Programme	Commercial Buildings Retrofit	Custom Measures	Bâtiments	Systèmes Industriels	Éco-Performance	Custom Retrofit	Retrofit
Mesures admissibles	Les mesures admissibles peuvent inclure des mesures d'éclairage, de chauffage, des contrôles, etc.	Les mesures admissibles peuvent inclure des mesures de récupération de chaleur, de chauffage de l'eau et de l'air, des contrôles, etc.	Les mesures admissibles peuvent porter sur les systèmes de CVAC, l'éclairage, l'enveloppe du bâtiment, etc.	Les mesures admissibles peuvent être relatives à l'éclairage, aux entraînements à fréquence variable, à la compression d'air, à la réfrigération, etc.	Les mesures admissibles peuvent inclure l'installation d'équipements efficaces, de la conversion à la biomasse, de la valorisation de matières résiduelles, etc.	Les mesures admissibles peuvent inclure des mesures d'éclairage, de climatisation, de contrôle, de CVAC, de moteurs, d'air comprimé, de procédés industriels divers, etc.	Les mesures admissibles peuvent porter sur l'éclairage, la climatisation, les moteurs, la réfrigération, les contrôles, etc.
Clientèle(s) visée(s)	Commerciale et institutionnelle	Commerciale	Commerciale et institutionnelle	Industrielle	Commerciale, institutionnelle et industrielle	Commerciale, institutionnelle et industrielle	Commerciale, institutionnelle, industrielle et agricole

Juridiction	Nouveau-Brunswick	Manitoba	Québec			Nouvelle-Écosse	Ontario
Organisation	NB Power	Manitoba Hydro	Hydro-Québec (HQ)		BEIE	Efficiency Nova Scotia (ENS)	IESO ¹
Programme	Commercial Buildings Retrofit	Custom Measures	Bâtiments	Systèmes Industriels	Éco-Performance	Custom Retrofit	Retrofit
Audit ou étude de faisabilité requis²	Oui, un audit.	Oui, une étude de faisabilité des mesures.	Non	Une analyse de la consommation (audit) est possible dans le cadre du programme, mais pas obligatoire.	Une analyse de la consommation (audit) est possible dans le cadre du programme, mais pas obligatoire.	Oui, une étude de faisabilité des mesures est requise. Un audit peut aussi être fait. Un incitatif est offert dans les deux cas.	Un audit est possible et peut être financé par IESO, mais il n'est pas obligatoire.
Révision technique	Oui, pour tous les projets.	Oui, pour tous les projets.	Oui, pour 100 % des dossiers à haut risque (selon la taille ou un potentiel conflit d'intérêt) et aléatoirement pour les autres dossiers.	Oui, pour un échantillon de projets.	Oui, un suivi est fait pour tous les projets.	Oui, pour tous les projets.	Oui, pour un échantillon de projets.

² Un audit énergétique correspond à l'analyse de la consommation d'énergie d'un bâtiment, tandis qu'une étude de faisabilité se penche sur la faisabilité, les coûts et les économies d'énergie de mesures suggérées pour améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment. L'audit est généralement accompagné d'un rapport dans lequel se retrouvent non seulement l'information sur l'analyse de la consommation, mais également des recommandations sur des mesures d'efficacité énergétique.

Juridiction	Nouveau-Brunswick	Manitoba	Québec			Nouvelle-Écosse	Ontario
Organisation	NB Power	Manitoba Hydro	Hydro-Québec (HQ)		BEIE	Efficiency Nova Scotia (ENS)	IESO ¹
Programme	Commercial Buildings Retrofit	Custom Measures	Bâtiments	Systèmes Industriels	Éco-Performance	Custom Retrofit	Retrofit
Visite de site ou inspection	Non	Possible	Oui, pour 100 % des dossiers à haut risque (selon la taille ou un potentiel conflit d'intérêt) et aléatoirement pour les autres.	Possible	Possible	Possible	Oui, mais pas systématique, surtout pour les projets sur mesure ou ayant une composante sur mesure.
Suivi des économies							
Mesurage et vérification (M&V)³	Non	Non	Non	Optionnel pour les projets de modernisation (l'approche par calcul est admissible) et requis pour les projets de nouvelle usine. Un gabarit, basé	Oui (l'application du PIMVR est proposée).	Les critères d'admissibilité mentionnent du M&V, mais ce sont peu de projets qui en ont. Le besoin de faire du M&V est déterminé au cas par cas par ENS.	Requis pour les projets sur mesure dont l'incitatif financier anticipé est supérieur à 40 000\$.

³ Le mesurage et vérification (M&V) est défini comme le processus d'utilisation de données de mesurage, incluant les données provenant du compteur d'une Utilité (données de facturation) ou de simulations énergétiques calibrées, pour déterminer de façon fiable les économies de projets d'efficacité énergétique.

Juridiction	Nouveau-Brunswick	Manitoba	Québec		Nouvelle-Écosse	Ontario	
Organisation	NB Power	Manitoba Hydro	Hydro-Québec (HQ)		BEIE	Efficiency Nova Scotia (ENS)	IESO ¹
Programme	Commercial Buildings Retrofit	Custom Measures	Bâtiments	Systèmes Industriels	Éco-Performance	Custom Retrofit	Retrofit
				sur le PIMVR, est fourni par HQ.			
Qui implante le M&V	N/A	N/A	N/A	Le participant élabore et met en œuvre le plan de M&V.	Le participant élabore et met en œuvre le plan de M&V ⁴ .	ENS élabore le plan et le participant est responsable de l'implanter avec le soutien d'ENS. Ceci correspond à environ 10 projets par année, soit environ 50% du nombre total de projets annuel.	IESO élabore le plan et le participant est responsable de l'implanter.
Qui finance le M&V	N/A	N/A	N/A	Le participant (mais les coûts sont inclus dans les dépenses admissibles).	Le participant (mais les coûts sont inclus dans les dépenses admissibles).	ENS dans tous les cas.	IESO

⁴ Nommé plan de surveillance par le BEIE.

Juridiction	Nouveau-Brunswick	Manitoba	Québec			Nouvelle-Écosse	Ontario
Organisation	NB Power	Manitoba Hydro	Hydro-Québec (HQ)		BEIE	Efficiency Nova Scotia (ENS)	IESO ¹
Programme	Commercial Buildings Retrofit	Custom Measures	Bâtiments	Systèmes Industriels	Éco-Performance	Custom Retrofit	Retrofit
Vérification des économies							
Méthode(s) d'estimation des économies	Les économies sont estimées à partir des informations incluses dans le rapport d'audit.	Les économies sont estimées à partir des informations incluses dans le rapport d'étude de faisabilité.	Les économies sont estimées soit à partir du logiciel PPB développé par Hydro-Québec, de l'outil de calcul référencé SIMEB (pour la nouvelle construction) ou de tout autre outil ou méthode approuvée par Hydro-Québec au préalable.	Pour les projets prescriptifs, les économies sont estimées à partir des logiciels PROSI et Réfrigération développés par Hydro-Québec. Pour les projets de modernisation, c'est fait à l'aide de M&V ou de calculs. Pour les projets de nouvelle usine, les économies sont calculées à partir de M&V.	Les économies sont estimées à partir des rapports de M&V.	Les économies sont estimées à partir des informations incluses dans les rapports d'audit et d'étude de faisabilité. Lorsque du M&V est fait, les économies sont ajustées en fonction des résultats.	Les économies sont estimées soit à partir (1) des économies unitaires (volet prescriptif), (2) des informations saisies par le participant dans les fichiers de calcul développés par IESO (volet sur mesure pour une technologie pré-approuvée) ou (3) des résultats de calculs d'ingénierie, M&V ou simulation (pour les technologies qui ne sont pas pré-approuvées).

Juridiction	Nouveau-Brunswick	Manitoba	Québec			Nouvelle-Écosse	Ontario
Organisation	NB Power	Manitoba Hydro	Hydro-Québec (HQ)		BEIE	Efficiency Nova Scotia (ENS)	IESO ¹
Programme	Commercial Buildings Retrofit	Custom Measures	Bâtiments	Systemes Industriels	Éco-Performance	Custom Retrofit	Retrofit
Évaluation du programme et méthode(s) de vérification des économies	Revue de projets et visites de site.	Aucune évaluation externe de ce programme n'a encore eu lieu.	Extrapolation des résultats de revues de projets et attestations sur site (taux d'ajustement) faites par un réviseur externe.	Revue de projets et visites de site.	Aucune évaluation externe de ce programme n'a encore eu lieu.	Revue de projets et visites de site.	Revue de projets et visites de site.

2.2 Constats

À la suite du balisage de programmes, les constats suivants ont été faits :

- › Parmi les 7 programmes, 3 requièrent qu'un audit ou une étude de faisabilité soit fait avant l'implantation du projet. Parmi les 4 autres programmes, 3 offrent un incitatif pour la réalisation d'une analyse de consommation énergétique (audit) ou une étude de faisabilité.
- › La grande majorité des programmes font une distinction quant à la taille ou aux types de projets implantés (ex : prescriptif versus sur mesure).
- › Les méthodes d'estimation des économies d'énergie les plus préconisées pour des programmes similaires aux programmes PE208, PE218 et PE219 demeurent les calculs d'ingénierie, avec ou sans outil de calcul, pour une majorité de projets.
- › Une révision technique, qu'elle soit systématique ou faite à partir d'un échantillon de projets seulement, est faite dans le cadre de tous les programmes. Le niveau de profondeur de la révision varie d'une juridiction à l'autre.
- › Une visite de site ou inspection des lieux une fois le projet implanté est possible dans le cas de 6 des 7 programmes recensés par le balisage. Ces visites visent souvent à valider que les équipements pour lesquels un incitatif financier a été demandé dans le cadre du programme ont bel et bien été installés, pas nécessairement à corriger les économies d'énergie.
- › Les critères d'admissibilité de 4 des 7 programmes mentionnent le M&V comme moyen pour le participant de justifier les économies d'énergie de son projet sur mesure. Il est obligatoire dans un cas seulement. Dans les autres cas, l'application du M&V varie selon la taille du projet, avec une emphase sur les projets de grande taille. Dans les faits, Econoler constate que la proportion de projets dont les économies sont établies à partir de données de M&V est très faible. De plus, l'Utilité est impliquée dans l'élaboration ou l'implantation du plan de M&V pour 2 des 4 programmes mentionnant du M&V, en plus de le financer au complet. Dans les autres cas, les coûts liés au M&V font partie des dépenses admissibles. Cela permet de diminuer la barrière reliée au coût du M&V. L'implication de l'Utilité dans l'élaboration du plan de M&V et son implantation facilite également la réalisation du M&V, en plus d'assurer la cohésion et la qualité.
- › Parmi les programmes qui ont déjà été évalués (5 sur 7), les revues de projets et visites de site constituent les méthodes de vérification des économies d'énergie utilisées. Lors de ces évaluations, les visites de site servent non seulement à vérifier l'installation des mesures, mais également à valider leurs conditions d'opération et à collecter de l'information supplémentaire sur les paramètres utilisés dans les calculs d'ingénierie. Le M&V des économies, soit en mesurant des paramètres clés ou en procédant à l'analyse de la consommation de tout le bâtiment (analyse de facturation), n'est pas réalisé dans le cadre des évaluations des programmes recensés par le balisage. Si du M&V a eu lieu lors de l'implantation du projet pour le suivi des économies, les résultats sont alors révisés lors de l'évaluation.

3 ÉVALUATION DE LA NOUVELLE MÉTHODE DE SUIVI DES ÉCONOMIES DE GAZ MÉTRO

Gaz Métro a présenté à Econoler une nouvelle méthode de suivi des économies d'énergie qu'elle entend proposer à la Régie. Gaz Métro a demandé à Econoler d'évaluer cette méthode selon les pratiques courantes de l'industrie observées durant le balisage des programmes et avec son expérience en évaluation de programmes en efficacité énergétique.

3.1 Description sommaire de la nouvelle méthode envisagée par Gaz Métro

Comme c'est le cas dans la plupart des juridictions, une méthode de suivi des économies d'énergie distincte est proposée pour les projets (1) de petite taille (économies de moins de 500 000 m³) et (2) de grande taille (économies égales à ou plus grandes que 500 000 m³).

La méthode proposée pour les projets dont les économies sont égales à ou plus grandes que 500 000 m³ exige du participant un plan de suivi des économies qui inclut la méthode de M&V proposée pour chaque projet. Ce suivi pourra être réalisé selon différentes méthodes de M&V, notamment et sans s'y limiter, à l'aide du mesurage ou par la vérification de paramètres clés, des données de consommation de compteurs au gaz ou d'une simulation calibrée avec les données de facturation, et ce, pour la période de référence et de suivi.

Une contribution est donc exigée de la part du participant avant et après l'implantation du projet pour en vérifier les économies et soumettre les résultats à Gaz Métro. Selon la nouvelle méthodologie suggérée par Gaz Métro, un incitatif financier allant jusqu'à 80 % des coûts de l'implantation du plan de M&V, jusqu'à un maximum de 15 000 \$, serait offert au participant. Étant donné qu'il s'agit de projets de grande taille avec un incitatif financier pour la réalisation du projet plus élevé, il est raisonnable d'exiger une telle méthode de suivi des économies. Le financement offert par Gaz Métro, bien qu'il ne couvre pas l'entièreté des coûts associés au suivi des économies, vient également réduire la barrière associée au coût. L'intention de Gaz Métro de s'impliquer dans l'approbation du plan de M&V est aussi un facteur aidant non-négligeable puisque cela permet d'assurer que tous les éléments essentiels soient présents et conformes. Dans tous les cas, le plan de M&V devra être soumis à Gaz Métro pour acceptation avant sa réalisation.

Pour les projets dont les économies sont de moins de 500 000 m³, Gaz Métro envisage qu'une vérification des économies soit fait pour 20 % des projets complétés. Celui-ci serait réalisé notamment en procédant à une plus grande cueillette de données lors de l'inspection sur site—une pratique déjà implantée dans les programmes— et en faisant une analyse détaillée des paramètres clés du projet. Il est difficile d'exiger à de plus petits clients de mener à terme un plan de suivi des économies complet. Une approche de vérification des économies d'énergie par échantillonnage et qui ne demande pas

beaucoup de temps et d'investissement au participant est une option plus simple, efficace et réaliste. Elle correspond également aux bonnes pratiques de l'industrie.

Une révision technique de tous les projets continuerait d'être réalisée par les ingénieurs de l'équipe DATECH.

3.2 Comparaison des pratiques actuelles de Gaz Métro et de la nouvelle méthode avec les pratiques de l'industrie

Parmi les pratiques de l'industrie pour des programmes d'encouragement à l'implantation, Econoler a identifié neuf meilleures pratiques à la suite de son balilage des programmes. Econoler a par la suite évalué le processus actuel de Gaz Métro par rapport à ces meilleures pratiques. Une seconde étape de comparaison a aussi été effectuée afin de comparer les pratiques de la nouvelle méthode de suivi des économies proposée par Gaz Métro avec ces mêmes neuf meilleures pratiques de l'industrie.

- › La première colonne identifie les meilleures pratiques issues du balilage;
- › La deuxième colonne présente les pratiques actuelles de Gaz Métro;
- › La troisième colonne mesure le niveau d'intégration des meilleures pratiques dans les pratiques actuelles de Gaz Métro;
- › La quatrième colonne identifie les pratiques de la nouvelle méthode de suivi des économies proposée par Gaz Métro;
- › La cinquième colonne indique le niveau d'intégration des meilleures pratiques dans cette nouvelle méthode de suivi des économies.

La classification suivante a été utilisée pour évaluer le niveau d'intégration des pratiques :

- Pratique qui peut être améliorée
- Pratique bien intégrée dans les programmes de Gaz Métro

Il est possible de constater que la nouvelle méthode envisagée par Gaz Métro modifie uniquement les pratiques 6, 7 et 8 du Tableau 2, qui sont identifiées comme des pratiques pouvant être améliorées. Ainsi, les pratiques 1, 2, 3, 4, 5 et 9 du Tableau 2 demeurent les mêmes avec la nouvelle méthode.

Tableau 2 : Comparaison des pratiques de Gaz Métro et de la nouvelle méthode avec les pratiques de l'industrie

	Meilleures pratiques	Pratiques actuelles de Gaz Métro	Évaluation de la pratique actuelle	Pratiques de la nouvelle méthode de Gaz Métro	Évaluation de la nouvelle méthode
1.	Audit ou étude de faisabilité Réalisation d'une analyse de consommation (audit) ou d'une étude de faisabilité avant l'implantation du projet (souvent accompagné d'un incitatif).	La réalisation et la subvention d'une étude de faisabilité sont déjà bien implantées à travers les programmes de Gaz Métro (PE207 et PE211).	●	La pratique actuelle sera maintenue.	●
2.	Type de projets Distinction quant à la taille ou aux types de projets implantés (ex : prescriptif versus sur mesure).	Gaz Métro fait déjà certaines distinctions. (ex : les mesures visant des appareils à haute efficacité sont soumises à des programmes de type prescriptif spécifiques à un type d'appareil).	●	La pratique actuelle sera maintenue.	●
3.	Estimation des économies Utilisation de calculs d'ingénierie, avec ou sans outil de calcul, pour estimer les économies d'énergie (méthode la plus préconisée pour la majorité des projets).	Le recours aux calculs d'ingénierie est l'approche que préconise déjà Gaz Métro.	●	La pratique actuelle sera maintenue.	●
4.	Révision technique Révision technique d'un échantillon de projets (exceptionnellement de tous les projets) dont le niveau de profondeur peut varier d'un programme à l'autre.	Gaz Métro fait déjà une révision technique systématique de tous les projets soumis. Les ingénieurs de Gaz Métro révisent les calculs d'ingénierie des participants pour tous les projets.	●	La pratique actuelle sera maintenue.	●

	Meilleures pratiques	Pratiques actuelles de Gaz Métro	Évaluation de la pratique actuelle	Pratiques de la nouvelle méthode de Gaz Métro	Évaluation de la nouvelle méthode
5.	<p>Visite de site ou inspection Inspection ou visite de site une fois le projet implanté pour valider que les équipements subventionnés ont été installés, pas nécessairement pour corriger les économies d'énergie des projets.</p>	<p>Ce type de validation sur site est celui que Gaz Métro utilise en ce moment.</p>	●	<p>La pratique actuelle sera maintenue.</p>	●
6.	<p>Suivi des économies Même si la réalisation de M&V pour faire le suivi des économies d'énergie ne représente pas la pratique courante (d'après le balisage), elle constitue néanmoins une bonne pratique lorsqu'appliquée aux projets de plus grande taille.</p>	<p>Pour le moment, Gaz Métro n'exige pas de M&V pour faire le suivi des économies des projets. La méthode actuelle présente plutôt une révision systématique des calculs d'ingénierie de tous les projets soumis ainsi que des visites de site pour plus de la moitié des projets soumis.</p>	●	<p>Une méthode distincte est proposée pour les projets de petite taille (économies de moins de 500 000 m³) et de grande taille (économies égales à ou plus grandes que 500 000 m³).</p> <p>La méthode proposée pour les projets de grande taille exige du participant un plan de M&V qui présente les détails de la méthode de M&V retenue pour la validation des économies de chaque projet.</p> <p>Pour les projets de petite taille, Gaz Métro envisage faire un suivi des économies pour 20 % des projets complétés. Celui-ci serait réalisé par Gaz Métro notamment en procédant à une plus grande cueillette de données lors de</p>	●

	Meilleures pratiques	Pratiques actuelles de Gaz Métro	Évaluation de la pratique actuelle	Pratiques de la nouvelle méthode de Gaz Métro	Évaluation de la nouvelle méthode
				l'inspection sur site et en faisant un suivi de paramètres clés du projet.	
7.	Financement du suivi des économies Financement total ou partiel des coûts du M&V pour diminuer la barrière reliée aux coûts.	Gaz Métro ne demande pas de plan de M&V aux participants et n'offre pas de soutien financier pour couvrir les coûts du M&V.	●	Un incitatif financier allant jusqu'à 80 % des coûts de l'implantation du plan de M&V serait offert au participant.	●
8.	Plan de M&V Pour les projets nécessitant du M&V pour le suivi des économies, implication de l'Utilité dans l'élaboration ou l'implantation du plan de M&V pour faciliter l'exercice et assurer une certaine cohésion.	Gaz Métro ne demande pas de plan de M&V aux participants, aucun M&V n'étant exigé, mais fournit des guides de calcul des économies pour certaines mesures spécifiques.	●	Dans tous les cas, le plan de M&V devra être soumis à Gaz Métro pour acceptation avant sa réalisation dans le but d'assurer sa cohérence et sa qualité. De plus, Gaz Métro continuera de développer des guides de calcul des économies pour certaines mesures spécifiques.	●

	Meilleures pratiques	Pratiques actuelles de Gaz Métro	Évaluation de la pratique actuelle	Pratiques de la nouvelle méthode de Gaz Métro	Évaluation de la nouvelle méthode
9.	<p>Évaluation du programme et méthode(s) de vérification des économies</p> <p>Vérification des économies d'énergie faite à l'aide de revues de projets et de visites de site. Les visites servent à vérifier l'installation des mesures et leurs conditions d'opération et à collecter de l'information supplémentaire sur les paramètres utilisés dans les calculs d'ingénierie.</p> <p>Le M&V des économies, soit en mesurant des paramètres clés ou en procédant à l'analyse de la consommation de tout le bâtiment (analyse de facturation), est très rarement réalisé dans le cadre des évaluations des programmes.</p>	<p>Dans le cadre de la dernière évaluation, un échantillon de 20 dossiers avec mesurage (10 pour le PE208, cinq pour le PE218 et cinq pour le PE219) a été utilisé dans le but de vérifier la fiabilité des économies réalisées. Les plans et les rapports de M&V, incluant tous les ajustements et résultats extrapolés sur une base annuelle, ont été révisés par Gaz Métro et par l'évaluateur.</p>	●	<p>La pratique actuelle sera maintenue, c'est-à-dire qu'un échantillon de dossiers sera revu lors de la période d'évaluation pour confirmer ou réviser les économies des projets et extrapoler les résultats par un facteur d'ajustement des économies générés par les futurs projets jusqu'à la prochaine évaluation. L'échantillon de dossiers comprendra des projets de grande taille et des projets de petite taille.</p>	●

4 CONCLUSION

Le balisage de sept programmes en efficacité énergétique offerts ailleurs au Canada, et comparables aux programmes PE208, PE218 et PE219 de Gaz Métro, a permis de déterminer les pratiques courantes pour le suivi et la vérification des économies. Ces dernières ont pu être comparées aux pratiques actuelles de Gaz Métro ainsi qu'à la nouvelle méthode de suivi des économies que Gaz Métro prévoit proposer à la Régie de l'énergie.

Somme toute, Econoler constate que les pratiques actuelles de Gaz Métro sont similaires à celles employées par la majorité des Utilités canadiennes recensées. Dans sa nouvelle méthode de suivi des économies, Gaz Métro propose entre autres d'exiger du M&V pour les projets de grande taille. Avec cet ajout, Econoler est d'avis que l'approche de suivi des économies suggérée par Gaz Métro suit bien l'ensemble des bonnes pratiques de l'industrie. Celle-ci va même au-delà de ce que plusieurs Utilités font pour quantifier les économies d'énergie; le M&V étant requis par une seule Utilité. Pour les projets de plus petite taille, Gaz Métro prévoit également mettre plus d'effort pour le suivi des économies, notamment avec une plus grande cueillette de données lors de l'inspection sur site.

Finalement, comme la plupart des Utilités le font, il sera important de continuer de réaliser des évaluations externes durant lesquelles le processus de suivi des économies mis en place et la qualité des résultats obtenus seraient vérifiés.